

Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (CSP)

Appel à projets 2025-28

Contact : Susanne Obermayer, susanne.obermayer@unifr.ch, 026 305 61 73

Inhalt

1. Introduction.....	2
1.1. Programme de recherche 2025-28 du Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme	2
1.2. Remarques générales sur l'appel à projets	2
2. Axes de recherche	3
2.1. Enseignement à distance.....	3
2.2. Politique linguistique familiale	3
2.3. Didactique du plurilinguisme.....	4
2.4. Thématique ouverte	4
3. Calendrier	4
4. Budget.....	5
5. Conditions et contenu de soumission	5
6. Critères et processus de sélection.....	5
6.1. Jury.....	5
6.2. Critères de sélection	6

1. Introduction

1.1. Programme de recherche 2025-28 du Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme

Tous les quatre ans, le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme (CSP) élabore un programme de recherche pluriannuel en concertation avec la Confédération, représentée par l'Office fédéral de la culture (OFC), et un groupe d'accompagnement mis en place par l'OFC et composé de personnes déléguées par les offices fédéraux intéressés, la CDIP, la CIIP et swissuniversities. Le programme de recherche couvre des sujets relevant de différents domaines, notamment :

- Questions issues de l'administration fédérale et des entreprises liées à la Confédération
- Thèmes importants sur le plan social et sociétal
- Questions liées à l'enseignement et à l'apprentissage des langues à l'école et en dehors de l'école
- Questions liées aux défis de la politique migratoire

Le CSP a pour mission de faire de la recherche appliquée. Les questions relatives à l'évaluation de programmes ou de mesures ainsi que la promotion des langues ou la sensibilisation de la population au plurilinguisme ne font pas partie de son mandat.

Les ressources disponibles étant limitées, tous les thèmes souhaités ne peuvent pas être couverts dans le cadre d'un programme pluriannuel. Le CSP est par conséquent amené à fixer des priorités en concertation avec son groupe d'accompagnement et l'OFC. Mais pour assurer aux sujets traités dans le programme pluriannuel la meilleure assise possible, le CSP a organisé début 2024 une consultation auprès des chercheur-e-s ainsi que des responsables de l'administration fédérale et cantonale, et des organisations de la société civile. En collaboration avec l'OFC, il a ensuite pu définir une première ébauche des axes de recherche prioritaires, en tenant compte des demandes formulées dans le cadre de cette consultation.

Les chercheur-e-s tiennent également à pouvoir soumettre des sujets de leur choix ; un souhait auquel répond le présent appel à projets du CSP. Les chercheur-e-s pourront ainsi soumettre des projets portant soit sur certains thèmes prédéfinis, soit sur des thèmes qu'ils auront choisis.

1.2. Remarques générales sur l'appel à projets

L'appel à projets du CSP porte sur plusieurs axes de recherche qui sont décrits ci-dessous (ch. 2.1 à 2.4).

A noter que l'axe de recherche 2.4 offre la possibilité de soumettre un projet sur une thématique librement choisie en lien avec le plurilinguisme suisse.

Les propositions de projet seront évaluées par un comité d'experts externes (ch. 6), puis soumises à l'OFC et au groupe d'accompagnement du CSP qui sélectionneront les projets à réaliser.

En principe, il est prévu de retenir au moins 1 projet par axe. Si aucun projet n'est soumis dans un axe ou si les budgets de certains axes ne sont pas épuisés, il sera possible d'approuver des projets supplémentaires dans d'autres axes. Au total, il est prévu de retenir au moins 4 à 5 projets

Le budget total de l'appel à projets s'élève à 1,3 million de CHF.

Des contrats de coopération de recherche seront conclus avec les chercheur-e-s dont les projets seront acceptés. Les contrats seront signés par les partenaires de recherche ainsi que par un représentant ou une représentante des rectorats des hautes écoles partenaires. Les contrats comprendront des informations sur le projet de recherche, les moyens alloués au projet, les droits et obligations réciproques ainsi que la durée du projet.

Toutes les propositions de projet doivent être formulées conformément aux indications du chapitre 5. Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

2. Axes de recherche

Les axes de recherche s'inscrivent dans les demandes formulées lors de la consultation de décembre 2023 à janvier 2024.

2.1. Enseignement à distance

L'enseignement des langues minoritaires ou peu demandées représente souvent un défi pour les écoles (ainsi que pour des établissements du domaine extra-scolaire) car elles doivent être en mesure de réunir un nombre suffisant d'élèves. Le recrutement d'enseignant·e·s peut également s'avérer difficile. Une solution pourrait consister à dispenser les cours à distance, en ligne par exemple ou via une application. Ces solutions comportent toutefois des défis et exigences propres.

- Dans le cadre de cet axe de recherche, il n'est pas question de développer des concepts d'enseignement à distance mais de recenser les projets et les offres qui existent en Suisse et au niveau international, de les rassembler dans un inventaire et d'en analyser les caractéristiques. Une attention particulière sera accordée à l'enseignement à distance dans le cadre scolaire, qu'il s'agisse d'offres continues ou de modules ponctuels (par ex. dans le cadre d'échanges scolaires). Ci-dessous, quelques exemples de questions intéressantes à traiter (la liste n'est pas exhaustive):
- Comment les offres d'enseignement à distances sont-elles conçues ?
- Quelles sont les conditions de réussite pour la mise en œuvre de telles offres (par exemple, identifier des cas couronnés de succès) ?
- Quel est le profil des personnes qui participent (par ex. âge, origine) et quels facteurs incitent à la participation (ou non-participation) ?
- Quelles sont les défis et opportunités des offres d'enseignement à distance dans le contexte scolaire (et éventuellement extra-scolaire) ?
- Quels sont les effets d'apprentissage de l'enseignement à distance comparés à un enseignement classique ?
- Y-a-t-il eu des offres et quelle en a été la durée ?
- Pourquoi a-t-on mis un terme à ces offres ou quels sont les arguments avancés contre l'introduction de telles offres ?

2.2. Politique linguistique familiale

La langue familiale ou la politique linguistique familiale (*family language policy*) et l'environnement linguistique ont une influence sur l'acquisition et l'utilisation de la langue par un enfant. Cela peut influencer l'acquisition de la langue locale ou de la langue scolaire, mais aussi la transmission de la ou des langues des parents si celles-ci diffèrent de la langue locale.

Voici quelques possibles questions de recherche :

- Quelle est l'influence de la politique linguistique familiale et de l'environnement linguistique sur l'acquisition et l'utilisation de la langue par l'enfant ? L'accent peut être mis non seulement sur la/les langue(s) familiale(s), mais aussi sur la langue locale ou scolaire.
- Dans quelle mesure et pourquoi les enfants influencent-ils la langue familiale ? Quelle est leur influence, par exemple, sur les préférences ou les compétences linguistiques ?

- Quels sont les facteurs externes qui influencent la transmission et l'utilisation de la langue au sein de la famille ?

2.3. Didactique du plurilinguisme

La consultation a montré que plusieurs acteurs de domaines différents souhaitent faire le point sur la didactique du plurilinguisme. En vue des expériences faites, il est nécessaire d'analyser ses effets sur une base empirique. De plus, malgré le fait qu'un nombre important de projets de recherche et d'évaluation existent sur la conception, l'introduction et la mise en œuvre de la didactique du plurilinguisme, ses effets ne sont pas clairs et beaucoup de questions restent ouvertes.

Parmi les aspects à explorer mentionnés lors de la consultation se trouvent les éléments suivants :

- Quels sont les effets de la didactique du plurilinguisme sur l'apprentissage ?
- Quels sont les effets de la didactique du plurilinguisme sur l'enseignement ?
- Quel rôle la didactique du plurilinguisme joue-t-elle (peut-elle jouer) dans l'enseignement des sujets non-linguistiques ou de la langue de scolarisation ?
- Quels sont les enjeux en lien avec la didactique du plurilinguisme par rapport à la formation des (futurs) enseignant-e-s ? P. ex. concernant le niveau de langue requis de la part des formateurs-trices.
- Quels sont les effets de la didactique du plurilinguisme sur la motivation des élèves ? Y-a-t-il des différences selon les langues enseignées ?
- Quel rôle joue (ou peut jouer) l'AI et/ou la transformation numérique en lien avec la didactique du plurilinguisme ?
- ...

Le CSP invite les chercheur-e-s à soumettre des projets avec orientation empirique afin d'analyser les effets de la didactique du plurilinguisme et de discuter dans quelle mesure les objectifs formulés lors de sa conception et de son introduction ont été atteints ou pas.

Il serait aussi envisageable de soumettre un projet qui propose un état des lieux et qui recense et analyse les publications existantes sur les effets de la didactique du plurilinguisme (rapports de recherche, rapports d'évaluation, littérature grise, etc.).

2.4. Thématique ouverte

Sous cet axe de recherche, des projets sur une thématique librement choisie peuvent être soumis.

3. Calendrier

30.4.2024	Lancement de l'appel à projets
30.9.2024	Délai de soumission
Octobre 2024	Évaluation par des expert·e·s externes
Novembre 2024	Choix des projets par l'OFC et le groupe d'accompagnement du CSP
Fin novembre 2024	Information aux chercheur-e-s
Fin 2024/début 2025	Établissement des contrats
Dès 01.2025	Début des projets (un début plus tardif est possible)

4. Budget

La proposition de projet doit contenir un budget détaillé et complet, y compris les frais de personnel, ventilés par catégorie de personnel, et les frais de matériel.

Une participation financière de l'université partenaire est souhaitable, mais pas obligatoire. L'université partenaire est toutefois responsable de la mise à disposition d'un poste de travail correctement aménagé pour les collaborateurs du projet.

Le montant alloué n'est pas soumis à la TVA, étant donné qu'il s'agit d'une coopération de recherche entre universités.

Le budget doit être calculé de manière à ce que le projet puisse être réalisé dans son intégralité dans le cadre du montant demandé. Le CSP ne peut pas prendre en charge les dépassements de budget.

5. Conditions et contenu de soumission

Toute personne ayant une attache à une haute école ou université suisse et une expertise reconnue dans la thématique du projet soumis peut déposer un projet de recherche dans le cadre du présent appel à projets.

Les projets de recherche soumis devront avoir la structure suivante :

- a) Problématique, questions de recherche, ancrage théorique (environ 2.5 pages)
- b) Méthodologie (environ 2 pages)
- c) Pertinence (env. 0.5 page)
- d) Compétences du / de la requérant·e principal·e et profil de l'institution du / de la requérant·e
- e) Profils des postes de collaborateurs·trices à engager. Précisions sur le pourcentage et la durée des contrats ainsi que description des tâches des collaborateurs·trices.
- f) Calendrier
- g) Budget
- h) Si un groupe d'accompagnement du projet est prévu, les coordonnées de deux personnes ayant donné leur accord pour faire partie du groupe sont à indiquer.
- i) Le projet peut être rédigé en allemand, français, italien ou anglais.

6. Critères et processus de sélection

6.1. Jury

Chaque projet soumis sera évalué sur le principe du *single blind* par deux expert·e·s externes selon une grille reprenant les critères définis sous 6.2. En cas de désaccord entre les évaluations des deux expert·e·s, un·e troisième expert·e sera consulté·e. Les membres du jury sont des chercheur·e·s reconnu·e·s dans le domaine du plurilinguisme et bénéficient d'une expérience dans les divers domaines de recherche. Les représentant·e·s des hautes écoles suisses et des institutions suisses de recherche ayant soumis un projet ne sont pas éligibles comme membres du jury pour éviter tout conflit d'intérêt.

Les membres du jury ont le devoir de se récuser s'ils : a) ont un intérêt personnel dans l'affaire traitée ; b) travaillent en étroite collaboration avec une personne ayant déposé un projet ; c) pourraient avoir une opinion préconçue dans l'affaire traitée, pour toute autre raison.

Le choix des projets se fera sur la base des expertises externes par le groupe d'accompagnement du CSP et l'OFC qui recevront l'intégralité des projets soumis et des évaluations effectuées par les expert·e·s.

6.2. Critères de sélection

L'évaluation des projets soumis se fera selon les critères suivants :

- a) Qualité scientifique du projet
- b) Qualification et expertise scientifique du ou de la requérant·e principale dans le domaine du projet (à expliciter lors de la soumission, CV)
- c) Capacités d'accueil de l'institution d'attache
- d) Adéquation avec l'appel à projets : les projets retenus devront s'insérer dans l'un des axes définis par l'appel à projets.
- e) Le cadre théorique des projets doit être clairement explicité, le projet doit se baser sur des recherches antérieures dans le domaine et des travaux clés du domaine doivent être mentionnés.
- f) Les questions de recherche des projets retenus devront être pertinentes, au sens où elles devront proposer un nouvel éclairage sur la thématique traitée.
- g) La méthodologie proposée doit être explicitée de manière claire et permettre de répondre aux questions de recherche.
- h) Le projet doit être réalisable dans le calendrier donné et les moyens demandés.
- i) L'institution doit apporter une contribution financière.
- j) Les résultats de recherche visés doivent être explicités et avoir une portée scientifique et pratique dans le cadre de la thématique choisie.